

DOMMARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°48-2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 28 AVRIL A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 21 avril 2026

Affichage Mairie : Mardi 21 avril 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémie, Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

ABSENTS EXCUSES : Mme WAJS Marianne donne pouvoir à M. TISSIER Franck, Mme PALARD Blanche donne pouvoir à Mme LEMOUZY Marie

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Renouvellement du bail commercial du tabac :

Rapporteur : Denis EVAUX

Vu la délibération n°56-2017 en date du 25 septembre 2017 relative à l'approbation d'un bail commercial pour le local n°8 situé à la Ferme du Prost pour une activité de tabac-presses ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider un nouveau bail commercial pour Mme Chantal TCHAKMAKDJIAN dans les conditions suivantes :

- Destination de locaux inchangée
- Bail d'une durée de 9 ans à compter du 7 octobre 2026
- 1 365,40 € HT de loyer mensuel soit 16 384, 84€ HT de loyer annuel (montant révisé à ce jour)
- Révision annuelle suivant l'indice des loyers commerciaux I.L.C publié par l'INSEE (indice servant de référence au 4^{ème} trimestre 2025 : 134.62)

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- DE VALIDER un nouveau bail commercial pour Mme Chantal TCHAKMAKDJIAN dans les conditions suivantes :

- Destination de locaux inchangée
- Bail d'une durée de 9 ans à compter du 7 octobre 2026
- 1 365,40 € HT de loyer mensuel soit 16 384, 84€ HT de loyer annuel (montant révisé à ce jour)

- Révision annuelle suivant l'indice des loyers commerciaux I.L.C publié par l'INSEE (indice servant de référence au 4ème trimestre 2025 : 134.62)
- DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

